



Recommandation 349 (1963)¹

Ratification des conventions du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant ses Recommandations 249 et 268, relatives à la ratification des conventions du Conseil de l'Europe ;

Ayant examiné la communication du Comité des Ministres lui transmettant les renseignements que les gouvernements membres ont fait parvenir conformément à la Résolution (61) 6 relative à la ratification des conventions du Conseil de l'Europe ([Doc. 1409](#)) ;

Ayant examiné le rapport de sa commission juridique ([Doc. 1543](#)),

Recommande au Comité des Ministres de transmettre le rapport de la commission juridique à tous les gouvernements membres en les invitant à tenir compte des observations formulées dans ce document lorsqu'ils lui présenteront leurs rapports annuels conformément à la Résolution (61) 6.

1. Discussion par l'Assemblée le 18 janvier 1963 (25e séance) (voir [Doc. 1543](#), rapport de la commission juridique). Texte adopté par l'Assemblée le 18 janvier 1963 (25e séance).

